

COMMUNIQUE DE PRESSE

CRISE SANITAIRE : ACTION LOGEMENT CONTINUE DE SE MOBILISER EN FAVEUR DES SALARIES EN DIFFICULTE

En cette période de crise sanitaire, économique et sociale liée à la Covid-19, le rôle d'utilité sociale du Groupe Action Logement est renforcé. Action Logement a mis en place en juin, une aide exceptionnelle au paiement des loyers et des mensualités d'emprunts immobiliers pour soutenir les salariés en chômage partiel ou total.

Action Logement se mobilise afin de venir en aide aux salariés du secteur privé fragilisés par la crise sanitaire : perte d'emploi, promesse d'embauche ajournée, chômage partiel, non renouvellement de CDD. Cette subvention, de 150 euros mensuels, versée aux personnes mises en difficulté par une baisse de revenus liée à la situation sanitaire, vise à lutter contre les loyers impayés ou aider au remboursement de prêts immobiliers.

Action Logement a décidé de prolonger l'aide lancée au mois de juin, **jusqu'à la fin de la crise sanitaire**. Soumis à conditions, ce dispositif s'applique :

- **Aux salariés en chômage partiel ayant subi une baisse de revenus d'au moins 15% depuis le début de la pandémie.** Ils peuvent percevoir une aide jusqu'à 300 euros (aide limitée à **2 mois maximum**).
- **Aux salariés ayant perdu leur emploi du fait de la crise sanitaire.** Ils peuvent bénéficier d'une aide **jusqu'à 900 euros** (aide limitée à **6 mois**).

Depuis juin dernier, Action Logement en Auvergne-Rhône-Alpes a **distribué près de 9000 subventions**. Les démarches pour bénéficier de cette aide sont entièrement digitalisées sur la plate-forme Action Logement. En cas de difficulté, les personnes éligibles peuvent également se rendre dans une des agences Action Logement en Auvergne-Rhône-Alpes, uniquement sur rendez-vous.

Déposer sa demande en ligne : www.actionlogement.fr

À PROPOS D’ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d’Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l’accès au logement pour favoriser l’emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l’attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’écohabitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 51 ESH et un patrimoine d’un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d’accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s’attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l’accès au logement, et donc à l’emploi, des bénéficiaires, qu’ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d’informations sur : www.actionlogement.fr - @Actionlogement

CONTACT PRESSE

Action Logement : Karima SIOUANE – 06 35 35 57 70 / karima.siouane@actionlogement.fr